



Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales

Rapport de gestion

Troisième trimestre de 2010

Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes les accompagnant pour la période terminée le 30 septembre 2010, avec nos états financiers consolidés vérifiés et les notes les accompagnant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et le rapport de gestion connexe, ainsi qu'avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes les accompagnant de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) pour la période terminée le 30 septembre 2010 et le rapport de gestion connexe. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.

Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes « nous », « nos/notre » et le « Fonds » font référence au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales. Les références à Placements Bell Aliant, s.e.c., notre entité émettrice d'importance, visent tant cette entité que ses filiales.

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que les notices annuelles et les circulaires d'information se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web de Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales à l'adresse www.bellaliant.ca. Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse www.sedar.com.

Informations prospectives

Le présent rapport de gestion est daté du 3 novembre 2010 et porte sur les données à cette date, sauf indication contraire. Il contient de l'information prospective qui a trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs ainsi qu'aux événements et circonstances futurs prévus, particulièrement ceux décrits aux rubriques intitulées « Opération de conversion » et « Modifications futures des conventions comptables ». Ces informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes et nos plans pour le reste de 2010 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur nos attentes et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels Placements Bell Aliant, s.e.c. et nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes au 3 novembre 2010. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par l'utilisation de termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « chercher à », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables ainsi que de temps et de modes comme le futur et le conditionnel. Ces informations sont assujetties à des risques et à des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles et comportent des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des

attentes actuelles comprennent, sans s'y limiter : notre dépendance envers Placements Bell Aliant, s.e.c. et, par conséquent, tous les risques et incertitudes auxquels les activités de cette dernière sont assujetties, y compris l'intensification de la concurrence et la capacité à mener à bien des stratégies et des projets; la conjoncture générale; le caractère imprévisible et la volatilité du cours de nos parts; la nature des parts du Fonds; le fait que les distributions en espèces ne soient pas garanties et qu'elles fluctueront en fonction du rendement de l'entreprise; la subordination structurelle des parts du Fonds; le moment où Placements Bell Aliant, s.e.c. effectue ses dépenses en immobilisations et le montant de celles-ci; les restrictions applicables à la détention de parts par des non-résidents; les droits de rachat des porteurs de parts; la perte du statut de fiducie de fonds commun de placement; la dilution découlant de l'émission de nouvelles parts, ainsi que les risques en matière de fiscalité, notamment les modifications apportées aux taux d'imposition et aux règles fiscales liés aux fiducies de revenu, et en ce qui a trait à la conversion, les risques présentés à la rubrique « Facteurs de risque – Facteurs de risque liés à Bell Aliant Inc. et à l'arrangement » de l'annexe F de notre circulaire d'information datée du 7 mai 2010, laquelle est intégrée par renvoi aux présentes. Certains de ces facteurs de risque sont dans une grande mesure indépendants de notre volonté. Veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion et de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 pour une analyse détaillée de ces facteurs de risque ainsi que d'autres facteurs.

Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles par suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux informations prospectives.

Veuillez également consulter la rubrique intitulée « Information prospective » de notre communiqué de presse daté du 3 février 2010 portant sur nos résultats de 2009 et les prévisions financières pour 2010 du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., ainsi que les mises à jour et les révisions de ces prévisions financières qui sont présentées dans nos communiqués de presse datés du 28 juillet 2010 et du 3 novembre 2010. Ces communiqués se trouvent aux adresses www.bellaliant.ca et www.sedar.com et sont intégrés par renvoi aux présentes.

Nos activités

Nous sommes une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale régie par les lois de la province d'Ontario. Nous détenons des placements dans des filiales qui exploitent l'un des plus importants fournisseurs de services de télécommunications régionales de l'Amérique du Nord.

Nous détenons une participation indirecte de 82,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c., laquelle consolide les résultats financiers de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), de Télébec, société en commandite (Télébec) et de NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous comptabilisons ce placement à la valeur de consolidation étant donné que nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de cette entité, sans toutefois la contrôler. BCE Inc. (BCE) et Bell Canada détiennent la participation restante de 17,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. Bell Canada détient également une

participation de 37,9 % dans Bell Aliant, s.e.c. (36,1 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles). Les participations de BCE et de Bell Canada sont échangeables contre des parts du Fonds, ce qui confère à BCE, au 30 septembre 2010, une participation réelle combinée avec droit de vote de 44,07 % dans le Fonds (43,94 % après dilution). En vertu de la convention des porteurs de titres, BCE dispose de certains droits de gouvernance lui conférant un contrôle sur Placements Bell Aliant, s.e.c. pour autant que sa participation dans le Fonds, après dilution, soit supérieure ou égale à 30,0 % et que certains accords commerciaux aient été conclus avec Bell Aliant, s.e.c.

Nous sommes dépendants, sur le plan économique, de Placements Bell Aliant, s.e.c., notre entité émettrice d'importance comptabilisée à la valeur de consolidation. Nous sommes touchés par les événements ou opérations relatifs à Placements Bell Aliant, s.e.c., par sa gestion financière et sa gestion du capital ainsi que par les risques et incertitudes qui la concernent, et ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les distributions qu'elle nous verse et, par conséquent, sur notre capacité à verser des distributions à notre tour.

Sommaire des résultats

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit derniers trimestres. L'information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais a été préparée sur la même base que nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Pour les huit trimestres compris dans la période terminée le 30 septembre 2010 (en millions de dollars, sauf les montants par part)	2010			2009				2008
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Quote-part du revenu tiré des placements et autres produits	61,4 \$	73,3 \$	63,8 \$	80,2 \$	80,7 \$	76,3 \$	66,4 \$	66,0 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	60,9	71,9	63,2	79,4	80,0	74,8	65,4	65,5
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	0,5	–	–	(2,1)	(5,7)	(3,4)	0,6	0,1
Bénéfice net	61,4 \$	71,9 \$	63,2 \$	77,3 \$	74,3 \$	71,4 \$	66,0 \$	65,6 \$
Bénéfice de base par part lié aux activités poursuivies	0,48 \$	0,56 \$	0,50 \$	0,63 \$	0,63 \$	0,59 \$	0,51 \$	0,51 \$
Bénéfice de base par part lié aux activités abandonnées	–	–	–	(0,02)	(0,05)	(0,03)	0,01	0,01
Bénéfice de base par part	0,48 \$	0,56 \$	0,50 \$	0,61 \$	0,58 \$	0,56 \$	0,52 \$	0,52 \$
Bénéfice dilué par part lié aux activités poursuivies	0,47 \$	0,53 \$	0,48 \$	0,55 \$	0,58 \$	0,55 \$	0,51 \$	0,41 \$
Bénéfice dilué par part lié aux activités abandonnées	–	–	–	(0,01)	(0,05)	(0,03)	–	0,01
Bénéfice dilué par part	0,47 \$	0,53 \$	0,48 \$	0,54 \$	0,53 \$	0,52 \$	0,51 \$	0,42 \$
Distributions déclarées	92,4 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,1 \$	92,1 \$

Bénéfice net

Le bénéfice net représente la quote-part du revenu tiré de notre participation indirecte dans le bénéfice de nos placements, y compris les économies (charges) d'impôts futurs liées à notre quote-part des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans les bilans de nos filiales et leur valeur fiscale. Notre bénéfice net reflète également un montant négligeable d'intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les charges d'exploitation. Notre bénéfice net dépend en très grande partie des résultats d'exploitation de nos placements dans des filiales. Les résultats financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 par rapport aux périodes correspondantes de 2009 sont analysés dans le rapport de gestion du troisième trimestre de 2010 de cette entité.

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies a diminué de 19,1 M\$, ou 23,9 %, pour le troisième trimestre de 2010 et il a diminué de 24,2 M\$, ou 11 %, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. Cette diminution est essentiellement imputable à une baisse de 19,3 M\$, ou 23,9 %, de notre quote-part du revenu tiré de notre placement dans Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le troisième trimestre de 2010, et de 24,9 M\$, ou 11 %, depuis le début de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2009. La quote-part du revenu inclut également une charge d'impôts futurs liée à des écarts temporaires qui devraient faire l'objet d'une contrepassation après le 1^{er} janvier 2011. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, le revenu tiré du placement à la valeur de consolidation comprend une charge d'impôts futurs de 0,2 M\$, alors qu'il comprenait une charge de 0,3 M\$ au troisième trimestre de 2009 et de 1,3 M\$ pour le cumul annuel de 2009.

Le bénéfice net lié aux activités abandonnées pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 comprend notre quote-part des résultats d'exploitation des activités de xwave de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le 26 octobre 2010, Placements Bell Aliant, s.e.c. a annoncé qu'elle avait signé une convention d'achat d'actifs, sous réserve du respect de certaines conditions, en vertu de laquelle Bell Canada acquerra ses activités de xwave pour un produit d'environ 40,0 M\$, plus certains ajustements du fonds de roulement après la clôture de l'opération. L'opération devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La perte nette liée aux activités abandonnées pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 comprend notre quote-part des résultats d'exploitation d'Innovatia Inc., une filiale de Placements Bell Aliant, s.e.c., qui a été vendue au troisième trimestre de 2009. Elle comprend également notre quote-part des résultats d'exploitation des activités de services professionnels de xwave, en Nouvelle-Angleterre, ainsi que des activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA) de xwave, lesquelles ont toutes été vendues au deuxième trimestre de 2009.

Distributions déclarées

Au troisième trimestre de 2010, nous avons déclaré des distributions de 92,4 M\$, ou 0,7251 \$ la part, comparativement à 92,3 M\$, ou 0,7251 \$ la part, au troisième trimestre de 2009. Depuis le début de l'exercice 2010, nous avons déclaré des distributions à nos porteurs de parts de 277,0 M\$, ou 2,1753 \$ la part, comparativement à 276,7 M\$, ou 2,1753 \$ la part, pour la période correspondante de 2009. Notre taux de distribution mensuel est demeuré inchangé d'un trimestre à l'autre; toutefois, nous avons enregistré une légère hausse du nombre de parts du Fonds en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, par rapport à la période correspondante de 2009.

Nous sommes entièrement dépendants des distributions reçues de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour verser nos propres distributions. Se reporter au rapport de gestion du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour une analyse complète de ses distributions.

Opération de conversion

Par suite des modifications annoncées précédemment par le gouvernement fédéral à l'égard de la loi fiscale touchant les fiducies de revenu cotées ou négociées en Bourse comme le Fonds, nous serons imposés comme si nous étions une société à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le 16 juin 2010, à notre assemblée annuelle et extraordinaire, les porteurs de parts ont approuvé un plan d'arrangement visant à nous faire passer d'une fiducie de revenu à une société ouverte qui sera nommée Bell Aliant Inc. Dans le cadre de la conversion, nos porteurs de parts recevront, avec report d'impôts, une action ordinaire de Bell Aliant Inc. pour chaque part du Fonds détenue. La conversion est assujettie à certaines conditions, y compris l'obtention des approbations réglementaires et autres, et elle devrait être conclue le 1^{er} janvier 2011.

La conversion n'aura pas d'incidence sur notre modèle d'affaires ou nos plans d'exploitation sous-jacents, mais elle devrait réduire les frais d'administration liés à notre structure de fiducie actuelle plus complexe, améliorer la comparabilité de notre situation financière et de nos résultats

d'exploitation par rapport à nos sociétés homologues et accroître le nombre de nos investisseurs potentiels. Après la conversion, BCE et Bell Canada auront les mêmes droits de gouvernance et les mêmes participations économiques dans nos activités qu'avant la conversion.

Nous prévoyons que nous (ou la société qui nous succédera) serons imposés à un taux fédéral-provincial harmonisé de 29 % de notre revenu imposable en 2011, taux qui diminuera pour s'établir à 27 % de notre revenu imposable d'ici 2013.

Politique de dividende

Lorsque nous envisageons une politique de dividende appropriée pour la nouvelle société pour 2011 et par la suite, nos objectifs consistent à assurer la durabilité des dividendes tout en maintenant un ratio de distribution élevé pour nos actionnaires.

À compter de 2011, la nouvelle société ciblera un ratio de distribution de 75 % à 85 % des flux de trésorerie disponibles. Notre politique de dividende devrait se traduire par un dividende annuel initial de 1,90 \$ par action, lequel serait versé trimestriellement à un taux de 0,475 \$ par action à compter de mars 2011. Pour les investisseurs individuels résidents du Canada qui sont assujettis à l'impôt, les dividendes versés par une société sont imposés à des taux inférieurs aux distributions versées par nous à titre de fiducie de revenu avant le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, après une conversion en société, on peut s'attendre à ce que le mécanisme de crédit d'impôt pour dividendes atténué, dans une large mesure, l'incidence après impôts d'une diminution des dividendes pour ces investisseurs.

Nous prévoyons continuer de déclarer et de verser des distributions mensuelles au taux annuel actuel de 2,90 \$ la part tout au long de 2010.

Gestion financière et du capital

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière au 30 septembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 septembre 2010	Au 31 décembre 2009
Total de l'actif	4 076,2 \$	4 151,6 \$
Total du passif	30,9 \$	30,8 \$
Avoir des porteurs de parts	4 045,3 \$	4 120,8 \$

Actif et passif

Au 30 septembre 2010, notre actif était principalement composé de notre participation indirecte dans Placements Bell Aliant, s.e.c., ainsi que des distributions et autres montants à recevoir de celle-ci. La valeur comptable de nos placements a diminué de 78,7 M\$ depuis le 31 décembre 2009, étant donné que notre quote-part du revenu a été inférieure aux distributions qui nous ont été déclarées par notre entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation. De plus, nous regroupons habituellement nos liquidités excédentaires avec celles de Bell Aliant, s.e.c. pour les investir dans des instruments négociables du marché monétaire à court terme. Par conséquent, les sommes à recevoir d'apparentés ou à payer à ceux-ci ainsi que le solde de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie fluctuent au fil du temps en fonction de nos besoins de liquidités. Au 30 septembre 2010, cet actif avait augmenté de 3,2 M\$ par rapport aux soldes au 31 décembre 2009.

Notre passif, qui est constitué essentiellement de distributions à payer à nos porteurs de parts, est demeuré inchangé au 30 septembre 2010, par rapport au 31 décembre 2009.

Parts du Fonds

Au 30 septembre 2010, 127 384 917 parts du Fonds étaient en circulation, soit 100 373 827 parts de société en commandite échangeables et 1 365 365 parts du Fonds émises à la valeur nominale en vertu de notre régime de parts différées. Seule une tranche de 666 248 parts émises à la valeur nominale en vertu de notre régime de parts différées est considérée comme dilutive, car la tranche résiduelle est

assujettie au respect de cibles de rendement prescrites. Par conséquent, au 30 septembre 2010, 228 424 992 parts du Fonds étaient en circulation après dilution.

Au 26 octobre 2010, 127 384 917 parts du Fonds étaient en circulation.

Cotes de stabilité

Au 30 septembre 2010, DBRS Limited nous accordait une cote de stabilité STA-2 (élevé), soit la même cote que celle de 2009.

Le 30 juin 2010, Standard & Poor's a annoncé qu'elle avait retiré ses cotes de stabilité canadiennes restantes et sa couverture liée aux cotes de stabilité canadiennes en raison de la conversion imminente de nombreuses fiducies de revenu en sociétés d'ici le 1^{er} janvier 2011.

Les cotes de stabilité évaluent la stabilité des distributions d'une fiducie de revenu par rapport aux autres fiducies de revenu cotées canadiennes. Elles ne constituent pas une recommandation d'acheter, de détenir ni de vendre des parts du Fonds. Les cotes peuvent être révisées ou retirées en tout temps et elles ne tiennent pas compte de certains facteurs tels que les risques liés aux prix ou aux marchés boursiers.

Opérations entre apparentés

Comme il a été mentionné précédemment à la rubrique « Nos activités », nous détenons une participation indirecte de 82,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. De plus, BCE et Bell Canada détiennent 43,94 % de nos parts après dilution. Aucune modification n'a été apportée à la convention des porteurs de titres conclue avec BCE au cours du troisième trimestre de 2010.

Se reporter à la note 8 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour la période terminée le 30 septembre 2010 pour obtenir plus de renseignements sur les opérations entre apparentés que nous avons conclues avec Placements Bell Aliant, s.e.c.

Principales conventions comptables et estimations comptables critiques

Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous formulons sont les mêmes que celles décrites à la note 1 de nos états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) modifie constamment certaines normes et recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifions nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et au chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui a remplacé le chapitre 1600, reconduit les indications existantes à l'égard de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition autre qu'une participation ne donnant pas le contrôle. Le chapitre 1602 établit des normes pour le traitement d'une participation ne donnant pas le contrôle après une acquisition découlant d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En avril 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a publié un exposé-sondage, intitulé « Adoption des IFRS au Canada », qui propose l'harmonisation complète des PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et d'autres, à la date même de la transition. L'International Accounting Standards Board parraine constamment des projets et rend publiques des prises de position visant à faire évoluer les IFRS; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que le texte des IFRS, à la date de transition, soit différent de sa version actuelle.

Nous préparerons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

Plan de conversion aux IFRS et progrès vers sa réalisation

Notre plan de conversion aux IFRS consiste en une démarche en quatre étapes, lesquelles s'établissent comme suit :

- Première étape - sensibilisation et évaluation initiale
- Deuxième étape - évaluation détaillée
- Troisième étape - élaboration
- Quatrième étape - mise en œuvre

Nous avons presque terminé les trois premières étapes et nous concentrons actuellement nos efforts sur la mise en œuvre, soit la quatrième étape. Pour obtenir une description détaillée de notre plan de conversion, se reporter aux rapports de gestion de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, ainsi qu'à notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Nous continuerons de surveiller les changements apportés aux IFRS tout au long de 2010 et d'effectuer les examens et les évaluations pertinentes avant notre conversion.

Gestion des risques

Au troisième trimestre de 2010, nous n'avons décelé aucun changement important quant à la nature des risques auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités.

En déclarant que le taux de distribution annuel de Bell Aliant Inc., la société devant nous succéder, devrait s'établir à 1,90 \$ par action pour 2011, après la conversion en société, nous avons posé certaines hypothèses à l'égard des impôts et de notre rendement opérationnel et financier et de celui de Placements Bell Aliant, s.e.c. (ou de la société qui lui succédera). Pour plus d'information sur ces hypothèses et sur les risques, se reporter au rapport de gestion de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour la période terminée le 30 septembre 2010.

Contrôles et procédures

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Notre système de contrôle interne est fondé sur le cadre et les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control-Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada.

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2010 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.